

Image not found or type unknown



Controle fiscal et gendarmerie

Par **princesseminnie**, le **04/10/2016 à 13:48**

BonjourrrrrMon ex mari artisan déposait régulièrement des chèques de ses clients(sans ordre) sur mon compte.rnAujourd'hui il à un contrôle fiscal.Je dois être entendu par la gendarmeriernQu'est ce que j'encoursrnVous remerciant par avance

Par **amajuris**, le **04/10/2016 à 14:01**

bonjour,rnc'est de la fraude fiscale puisque votre mari dissimulait ses revenus.rnsi vous êtes convoqué à la gendarmerie, c'est que sans doute il y a eu un dépôt de plainte de la part du trésor public.rnsi la dissimulation de revenus est avérée, le trésor public demandera à votre mari le paiement des impôts sur les revenus dissimulés assorti de pénalités.rnsur le plan pénal votre mari et sans doute vous, puisque vous êtes complice, vous risquez 500 000 € d'amendernet 5 ans d'emprisonnement en application de l'article 1741 du CGI.rnsalutations

Par **Visiteur**, le **04/10/2016 à 14:17**

Bjr,rnLa dissimulation de chiffre d'affaire via l'encaissement des chèques sur un compte tiers est vieille comme le monde.rnVous pouvez éventuellement faire l'objet de poursuites correctionnelles en raison d'un délit fiscal ET aussi comptable car d'autres enjeux existent (charges sociales, URSSAF etc...rnUn bon article ici...rnhttp://www.avocats-picovschi.com/fraude-fiscale-delits-fiscaux-et-sanctions_article_705.html